

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	MAPA_2024_01
Date de mise en ligne :	Le mardi 16 avril 2024 à 13:40:01
Date de clôture :	Le vendredi 17 mai 2024 à 12:00:00
Titre :	MAÎTRISE D'OEUVRE - CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE A RAMBERVILLERS

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[26/04/2024 à 16:54:16] Bonjour,
paragraphe 6.1 du RC, il est indiqué qu'il faut signer l'offre.
paragraphe 7.1, il est mentionné que la signature des documents n'est pas exigée.
Qu'en est-il?
Merci par avance.
Cordialement.

[03/05/2024 14:20:13] Bonjour,

Le paragraphe 7.1 du RC fait référence à la signature électronique. Il n'est pas exigé une signature électronique pendant les pièces du paragraphe 6.1 doivent être signées (manuscritement ou électronique).

Bonne journée

Cordialement,

Questions / Réponses

[23/04/2024 à 11:43:14] Bonjour,

Avez vous déjà défini une enveloppe budgétaire pour ce projet?
Si oui pouvez vous nous l'indiquer?

Par avance merci
Bien cordialement

[23/04/2024 13:52:03] Bonjour,

Le montant de l'enveloppe travaux est précisé dans l'acte d'engagement à 863 000,00€ HT.

Cordialement,

[17/04/2024 à 09:37:46] Bonjour,

Concernant la liste des références à présenter :

- Est-ce une liste écrite uniquement qui est attendue ?
- Est-ce une présentation illustrée ?
- Format A4 ou A3 ?

Merci.

[19/04/2024 08:08:20] Bonjour,

Tout est noté dans le tableau du RC page 8 ou dans le cadre de mémoire technique : vous avez une page A4 (resto) PAR référence de moins de 5ans, avec à minima le montant de travaux et de maîtrise d'œuvre. Il n'est pas interdit d'illustrer votre présentation avec des photos ou des plans.

*Bonne réception et bonne journée.
Cordialement,*

[17/04/2024 à 09:25:32] Bonjour,

Pouvez-vous nous confirmer que l'exclusivité n'est pas demandée pour les co-traitants ?

Merci
Cordialement

[19/04/2024 08:12:27] Bonjour,

Il n'y a pas de clause d'exclusivité pour les BET.

Bonne réception et bonne journée.

Cordialement,

Questions / Réponses

[17/04/2024 à 08:59:24] Bonjour,
Merci de bien vouloir nous indiquer si il y a une clause d'exclusivité pour les BET ?
Cordialement.

[19/04/2024 08:16:20] Bonjour,

Il n'y a pas d'exclusivité en ce qui concerne les cotraitants.

Bonne journée.

Cordialement,